

COMMUNE D'ARMEAU  
Conseil Municipal du 27 mai 2021

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le jeudi 27 mai 2021 à 19 h 00, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

**Ordre du jour :**

- Election du troisième adjoint.
- Acquisition de terrains.
- Participation financière classe découverte.
- Travaux de voirie.
- Préparation saison estivale.
- Questions diverses.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 27 MAI 2021**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 21 mai 2021 s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 27 mai 2021 à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Catherine TOULLIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes Catherine TOULLIER, Stéphanie SIMONNOT, Cendrine SIBILLOTTE, Eva HOMMET, Emmeline SEGUIN et Patricia HUEBER - MM. Sylvain SABARD, Gérard SEGUIN, Arnaud PERRIER, Emeric BIMBEAU, Benoît HERNANDEZ et Roger LEDUCQ,

**ABSENT EXCUSE** : M. Guy CRISTIAN, pouvoir à Mme HUEBER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. HERNANDEZ.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Le compte-rendu de la séance du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ELECTION DU TROISIEME ADJOINT** - Délibération n° 2021.05.01- Classification 5.1

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les démissions de Mme BOURGEOIS Vanessa et de Mr BOUVY, 3<sup>ème</sup> adjoint, sont arrivées en Mairie.

Suite à la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint, il convient soit de réélire un adjoint, soit de diminuer le nombre d'adjoints.

M. PERRIER engage le débat sur la nécessité d'un troisième adjoint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'élire un troisième adjoint au Maire par :

9 voix pour – 3 abstentions (Mme SEGUIN E. et M. SEGUIN G. – Mme SIBILLOTE) et 1 voix contre (M. PERRIER).

L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue.

Sont sommés assesseurs : Mme SEGUIN et Mr HERNANDEZ.

*Candidat déclaré : M. BIMBEAU Emeric*

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....	10
f. Majorité absolue .....	6

A obtenu : M. BIMBEAU Emeric            10 VOIX

**Est élu : M. BIMBEAU Emeric, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire de la commune d'Armeau.**

**ACQUISITION DE TERRAINS -**

\* **RD 606** : Délibération n° 2021.05.02 - Classification 3.1

Mme le Maire informe le Conseil de la nouvelle proposition de Mme RIGAL concernant la vente de ses terrains situés le long de la RD 606 – Parcelles ZI N° 114-115 – 116 et 117 – lieudit « Montqueue » pour une superficie totale de 2.860 m<sup>2</sup> au prix de 420 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'achat de ces terrains au prix de 420 €.

\***Succession RENAC** : Délibération n° 2021.05.03 - Classification 3.1

Le Maire rend compte du mail du service des domaines concernant la vente la parcelle AB 3, de 1.110 m<sup>2</sup>, sise 40, Rue de l'Île de France appartenant à la succession vacante de Mr Claude RENAC. Cette parcelle se situe juste avant le Restaurant Routier et sur laquelle se trouve un bâtiment en très mauvais état et envahi par les herbes et arbustes. Il demande si la Commune serait intéressée par cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Est intéressé par cet achat et fait une proposition d'achat de 300 €.

\* **CHEMIN DU MALET** - Délibération n° 2021.05.04 - Classification 3.1

Madame le Maire informe les membres que le droit de préemption a été institué par délibération du conseil municipal du 06 mai 2006 pour les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et que dans ce dernier, certains emplacements ont été réservés afin d'élargir la voirie et de créer une voirie.

Maître LENDAIS, notaire à Villeneuve sur Yonne a envoyé une déclaration d'intention d'aliéner pour plusieurs parcelles appartenant à la SCI du Malet, dont la ZD N° 470, de 19 centiares, se trouvant dans l'emplacement réservé N° 5 Elargissement du Chemin du Malet. Préemption a été faite et le dossier a été envoyé au Service des Domaines pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le droit de préemption exercé pour la parcelle ZD 470 ;

DONNE son accord pour l'achat de ce terrain.

\* **CHEMIN DU MALET** - Délibération n° 2021.05.05 - Classification 3.1

Madame Le Maire rend compte au Conseil, qu'un dossier portant sur le même sujet que précédemment, est en cours chez un notaire de Sens depuis 2011. Malgré plusieurs courriers, mails et appels téléphoniques, rien n'a été fait. Elle propose au Conseil de changer de notaire et de contacter Maître LENDAIS afin qu'il puisse faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord pour cette démarche.

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de Maître LENDAIS, Notaire à Villeneuve sur Yonne pour tous ces dossiers et l'AUTORISE à signer les documents administratifs s'y rapportant.

**VIABILISATION D'UN TERRAIN** - Délibération n° 2021.05.06 - Classification 8.3

Le propriétaire de la nouvelle maison située Rue de Champagne souhaite que la Commune prenne en charge l'extension, sur environ 40 mètres, du réseau basse tension jusqu'au terrain lui appartenant et qu'il souhaite vendre. Parcelle située derrière sa maison et desservie par le Chemin des Grandes Vignes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REFUSE la prise en charge de cette extension.

PRECISE que l'extension du réseau électricité peut être traité en équipement propre avec le demandeur et à sa charge. Dans ce cas, cet équipement ne pourra desservir qu'une seule parcelle et ne pourra en aucun cas servir à alimenter un autre comptage.

**PARTICIPATION FINANCIERE CLASSE DECOUVERTE** - Délibération n° 2021.05072 - Classification 7.1

Le Maire fait part des demandes de parents sollicitant une aide financière pour un séjour PONEY de 4 jours sans nuitées organisé par l'Ecole Joubert de Villeneuve sur Yonne. Le coût s'élève à 160 € par enfant. La Commune de Villeneuve prend à sa charge 100 € pour les enfants habitant Villeneuve. La Caisse des Ecoles participera à hauteur de 40 €/enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de participer à cette classe découverte à hauteur de 100 € par enfant pour toute famille sollicitant cette aide.

**TRAVAUX DE VOIRIE** - Délibération n° 2021.05.08 - Classification 7.1

Des devis ont été demandés pour des travaux de voirie (création de 2 passages piétons – Revêtement Allée de la Fête – Accès salle des fêtes) :

☞ COLAS :	26.323,80 € TTC
☞ Routes et Chantiers Modernes (RCM) :	20.722,92 € TTC
☞ EIRL FORET D'ORIENT :	69.540,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RETIENT la société Routes et Chantiers Modernes pour ces travaux.

AURTORISE le Maire à signer le devis.

PREPARATION SAISON ESTIVALE

- ✚ **Le festival « Garçon, la note ! »** aura lieu le lundi 16 août 2021 sur le parking de la salle des fêtes avec le groupe « Lucky pepper and san fellas » (Rock Blues) qui animera la soirée de 20h30 à 23h00.
- ✚ **Fête communale** : Deux concerts sont prévus. Le programme est le suivant :

19h00 à 21h00	: 1 <sup>er</sup> concert avec le groupe « Meltin'Potes »
21h30	: Retraite aux flambeaux avec la fanfare
22h30	: Feu d'artifice
23h00 à 01h00	: 2 <sup>ème</sup> concert avec le groupe « Ouest »

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **Collectif Villeneuve sur Yonne pour la recherche de médecins** : le projet va dans le bon sens, une page Facebook a été créée.
- ✓ **Elections départementales** : Courrier de Mme FRASSETTO et de M. TERRASSON nous informant des lieux de rencontre avec les administrés :
  - 10 juin : Salle communale de Dixmont
  - 14 juin : Salle communale d'Etigny
  - 16 juin : Salle communale de Chaumot
  - 17 juin : Théâtre de Villeneuve sur Yonne.

Les élus d'Armeau acceptent le principe d'une rencontre d'information avec ces candidats.

- ✓ **Projet Hercule** – Délibération n° 2021.05.09 - Classification  
Ce projet pensé par le gouvernement et la commission européenne, prévoit le démantèlement d'EDF en 3 sociétés distinctes :
  - EDF bleu* détenue à 100 % par l'Etat en charge de la production nucléaire ;
  - EDF vert* regroupe la distribution (ENEDIS), les commerces, les services, ...etc.
  - EDF Azur* chargée des installations de productions hydroélectriques.Ce projet entraînerait une diminution des investissements sur les réseaux (dégradation de la qualité de desserte, accroissement des inégalités territoriales...), disparition des activités EDF, allongement des temps d'intervention, etc...  
Un collectif contre ce projet, a vu le jour et sollicite des communes leur appui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

S'oppose à ce projet HERCULE par 12 voix pour et une abstention.

Soutient le collectif dans cette démarche.

- ✓ **Programmation travaux 2022** : Courrier du Grand Sénonais sollicitant des communes, les projets prévus pour 2022 dans les domaines suivants : Eclairage public - Assainissement eaux usées - Assainissement eaux pluviales et Eau potable - modification des équipements de défense incendie de la rue des Cottages et rue de Bourgogne, pour mise aux normes.  
Les élus proposent la pose de LED Chemin de halage, renouvellement de la demande d'assainissement collectif.  
Le Maire demande de réfléchir pour l'éclairage public.
- ✓ Demande de Mr SEGUIN concernant le rebouchage des trous dans certaines rues. Mr SABARD répond que cela est prévu dans les semaines à venir, mais que pour ceux faisant suite aux travaux de la Sénone (Rue de la Forêt d'Othe et Ile de France), un mail sera adressé au service de l'eau du Grand Sénonais.

La séance est levée à 20 h 20.

